

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	68
PRESENTS		55
POUVOIRS Suppléants		4
POUVOIRS Titulaires		9
ABSENTS		23

Vote Pour : 68  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de la Convocation  
10 SEPTEMBRE 2024  
Date d’Affichage  
10 SEPTEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIE, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)** : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire** : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES à Jacques TISSERAND

**Absents/Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christelle HARDY, Jean-Paul LALANDE, Michelle LAVIT, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°161\_2024  
ACTES : 7.1.4

**OBJET DE LA DELIBERATION : 18- Décision modificative n°1 Budget Mobilité**

**Exposé des motifs**

Chaque année la FEDERTEEP opère à l’actualisation des données relatives aux services de transport scolaires qu’elle déploie. L’actualisation s’élève à 152 400 €  
Il convient donc d’abonder de 152 400 € sur le compte correspondant.

Par ailleurs, le flocage bus inscrit en investissement, va passer en fonctionnement dans la prestation SPL, la collectivité acquittant la facture HT, la FEDERTEEP récupérant la TVA directement. Cette prestation était inscrite au budget primitif pour un montant de 40 000 €.

Ces postes de dépenses supplémentaires seront financés la réduction de l'opération en investissement « Plan Vélo » pour un montant de 192 400 € qui compte tenu de cette époque de l'année sera moins ambitieux qu'affiché.

### Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le budget primitif 2024 Budget Mobilité voté le 8 avril 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 28 août 2024,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

Étiquettes de lignes	Chapitre	Nature	Libellé	Opération	Libellé opération	Somme de Montant
- I						
- DÉPENSES	- 21	- 2188	- AUTRES	- MOB_0001	- Plan Vélo	-40 000,00 €
	<b>Total 21</b>					-40 000,00 €
	- 23	- 2318	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- MOB_0001	- Plan Vélo	-152 400,00 €
	<b>Total 23</b>					-152 400,00 €
<b>Total DÉPENSES</b>						<b>-192 400,00 €</b>
- R	- 021	- 021	- Virement de la section de fonctionnement	-	-	-192 400,00 €
	<b>Total 021</b>					<b>-192 400,00 €</b>
<b>Total R</b>						<b>-192 400,00 €</b>
- F						
- DÉPENSES	- 011	- 6248	- DIVERS TRANSPORTS	-	-	192 400,00 €
	<b>Total 011</b>					192 400,00 €
	- 023	- 023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-192 400,00 €
	<b>Total 023</b>					-192 400,00 €
<b>Total DÉPENSES</b>						<b>0,00 €</b>

- **Autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le **25 SEP. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **25 SEP. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,





Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.